



« *Dieu veut* établir dans le monde la dévotion à mon Cœur Immaculé. »
(Notre-dame, le 13 juillet 1917)

Lettre de liaison n° 86 (15 novembre 2018)

Chers amis,

Dans la [lettre de liaison n° 82](#), était abordée la question délicate du troisième secret de Fatima. Malgré la divergence des avis à son propos, il n'est pas possible de le passer sous silence, car toute parole de Notre-Dame, même en apparence difficile à comprendre ou à accepter, est à prendre en compte et à méditer.

Une révélation de Padre Pio, récemment révélée dans un livre de José-Maria Zavala, semble donner une première indication sur le contenu de ce secret. Au début des années 1960, Padre Pio confia à Dom Amorth : « *Satan s'est introduit au sein de l'Église et, dans très peu de temps, il arrivera à gouverner une fausse Église.* » (Voir [lettre de liaison n° 82](#))

Cette révélation de Padre Pio trouve une confirmation dans la vision qu'eut Léon XIII le 13 octobre 1884, dans laquelle le pape vit Satan se vanter devant Notre-Seigneur de pouvoir détruire l'Église à condition d'avoir un plus grand pouvoir pendant 75 à 100 ans, ce que Notre-Seigneur lui accorda. (Voir [lettre de liaison n° 83](#))

Vingt ans plus tôt, le 13 janvier 1864, l'abbé Cestac (tout récemment déclaré bienheureux) apprit de la Sainte-Vierge que les démons étaient déchaînés dans le monde et que, pour les combattre, il fallait prier la Reine des Anges (voir [lettre de liaison n° 84](#)), ce qui est en parfaite concordance avec la vision de Léon XIII.

Étonnement, cette date de 1864 se trouve dans le secret de La Salette, dans la version longue rédigée une première fois à Marseille en 1860 et publiée dix ans plus tard avec la bénédiction de Pie IX, puis une deuxième fois en 1878 avec l'imprimatur de l'évêque de Lecce et approuvée par Léon XIII : « *En l'année 1864, Lucifer avec un grand nombre de démons seront détachés de l'enfer ; ils aboliront la foi peu à peu et même dans les personnes consacrées à Dieu.* »

Depuis sa parution, ce secret fait l'objet d'une virulente controverse, et nombreux sont ceux qui affirment qu'il n'est qu'une pure invention de la voyante. Afin de lui attribuer sa valeur réelle, il est donc nécessaire de faire quelques rappels sur l'apparition de Notre-Dame à La Salette le 19 septembre 1846.



Parmi les apparitions de la Sainte Vierge reconnues par l'Église, l'apparition de La Salette est une des plus extraordinaires. En effet, c'est une des plus courtes : il n'y eut qu'une apparition qui dura à peine une demi-heure. Les voyants étaient deux bergers, Mélanie Calvat et Maximin Giraud, respectivement âgés de 15 et 11 ans, unanimement connus comme grossiers, ignorants et dépourvus de toute connaissance religieuse, épithètes peu glorieuses que l'on trouve jusque dans le rapport de la commission d'enquête. Effectivement, parmi les personnes auxquelles Notre-Dame fit la faveur de s'adresser, ce sont probablement les plus rustres.

Le récit des apparitions fut connu le soir-même, car après être retournés au village avec leurs bêtes, les deux bergers racontèrent intégralement ce qu'ils avaient vu et entendu aux deux maîtres, Pierre Selme et Baptiste Pra, chez qui ils travaillaient. Le lendemain matin, les deux maîtres les envoyèrent chez le curé qui reçut leur déposition, puis ils mirent par écrit ce que les enfants leur avaient dit la veille au soir.

Toute tromperie de la part des deux voyants est exclue. Ils ne se connaissaient que depuis la veille. Et dès le lendemain de l'apparition, ils furent séparés, car Maximin dut rentrer chez lui à Corps, village situé à 7 km de La Salette. Malgré cela, le récit des deux enfants fut toujours le même et ils ne se contredirent jamais, malgré les dizaines d'interrogatoires qu'ils subirent.

Toute supercherie de la part d'une tierce personne est également absolument exclue, car il y avait aux alentours plusieurs bergers (une quarantaine d'après certains témoignages) qui ne virent absolument rien.

Ensuite, étant donné le contenu du message, il est impossible qu'il puisse sortir de l'imagination d'enfants aussi incultes. De plus, alors qu'avant et après l'apparition, ils avaient le plus grand mal à retenir le moindre texte ou la moindre prière, ils purent redire, sans jamais se tromper, le message confié par Notre-Dame bien que celui-ci soit en partie en français, langue inconnue de Mélanie et très mal maîtrisée par Maximin, les deux voyants ne parlant que le patois.

Quant aux fruits spirituels, ils furent immédiats et durables. Après l'apparition, non seulement les villages de La Salette et de Corps se convertirent, mais également toute la vallée ainsi que les vallées avoisinantes. Une seule apparition d'une demi-heure environ, sans témoin, suffit à obtenir la conversion de toute une région, au point que l'auteur d'un petit ouvrage sur la Salette (*Gloire et larmes de Notre-Dame de La Salette*, par l'abbé Belmont) note avec pertinence : « *Il est impossible de ne pas être frappé par la similitude de l'œuvre de la Sainte Vierge avec celle qu'accomplissait, dans le même temps et deux cents kilomètres plus au nord, le saint Curé d'Ars. Ce que saint Jean-Marie Vianney a accompli en toute une vie de pénitence héroïque et de prières continuelles, la sainte Vierge Marie l'a accompli en un quart d'heure d'apparition et, on serait tenté de le dire, sans peine.* »

Enfin, l'apparition fut rapidement connue et les pèlerins affluèrent très vite, d'abord par centaines, puis par milliers. Ainsi, pour le premier anniversaire de l'apparition, malgré le mauvais temps, il y eut 50 000 personnes. Et parmi les pèlerins, plusieurs furent soudainement guéris après avoir bu de l'eau de la source. Pour soutenir l'authenticité, la commission d'enquête retint deux guérisons survenues le 16 avril et le 15 août 1847.

L'évêque de Grenoble, Mgr de Bruillard, fut très vite mis au courant, d'abord par le curé de Corps, puis par le très grand nombre d'interrogatoires que subirent les voyants, dont les rapports étaient transmis à l'évêché. En particulier, en février 1847, cinq mois après les faits, Mélanie et Maximin furent longuement interrogés par un prêtre natif de La Mure et qui parlait parfaitement le patois local.

Le 15 juillet 1847, Mgr de Bruillard nomma deux commissaires enquêteurs qui rendirent leurs conclusions en novembre. Leur rapport fut alors analysé par une commission de 16 membres nommés par l'évêque, laquelle conclut à l'authenticité de l'apparition deux mois plus tard. Le travail de cette commission fut remarquable. On peut avoir un aperçu de la qualité de son travail et de ses analyses en lisant [l'extrait d'un de ses rapports](#). Sur cette conclusion positive, Mgr de Bruillard prépara un mandement pour reconnaître officiellement l'authenticité de l'apparition.

Parallèlement, une forte opposition à l'authenticité se manifesta. En particulier, l'archevêque de Lyon, le cardinal de Bonald, intervint auprès du Saint-Siège pour tenter de faire interdire à l'évêque de Grenoble de reconnaître l'apparition. Il exigea d'avoir les deux secrets, affirmant à tort qu'il avait reçu mandat du pape pour les recevoir. L'évêque de Grenoble se résolut alors à demander aux deux voyants de révéler leur secret. Après avoir refusé catégoriquement, ils acceptèrent mais à condition de les mettre sous enveloppe cachetée, laquelle devrait être remise en main propre au pape. Malgré les pressions, il fut impossible d'obtenir autre chose d'eux. C'est ainsi que, début juillet 1851, Mélanie et Maximin mirent par écrit leur secret. Ils autorisèrent Mgr de Bruillard à les lire avant de cacheter l'enveloppe, laquelle fut remise en main propre à Pie IX quelques jours plus tard, le 18 juillet 1851, par deux prêtres du diocèse spécialement mandatés pour cela.

Pie IX fut très ému à la lecture des deux secrets. Il confia au cardinal Lambruschini, préfet de la Congrégation des Rites, le soin de les étudier, lequel eut pour cela Mgr Frattini comme avocat du diable. Peu après, le cardinal transmit un avis favorable à Mgr de Bruillard qui rédigea un mandement, daté du 19 septembre 1851, cinquième anniversaire de l'apparition. Il l'envoya à Rome pour avis et reçut l'approbation du Saint-Siège le 7 octobre. Le mandement fut lu dans toutes les églises de Grenoble le 9 novembre suivant et dans toutes les paroisses du diocèse le 16. En voici la conclusion :

Nous jugeons que l'apparition de la Sainte Vierge à deux bergers, le 19 septembre 1846, sur une montagne de la chaîne des Alpes, située dans la paroisse de La Salette, de l'archiprêtré de Corps, porte en elle-même tous les caractères de la vérité, et que les fidèles sont fondés à la croire indubitable et certaine.

Malheureusement, les opposants ne désarmèrent pas. En particulier, en juillet 1854, profitant du fait que le nouvel évêque de Grenoble, Mgr Ginoulhiac qui avait remplacé Mgr de Bruillard l'année précédente, était beaucoup moins favorable à l'apparition, un prêtre du diocèse rédigea un mémoire intitulé *Affaire de La Salette. Mémoire au pape*, critiquant fortement l'apparition et les travaux de la commission d'enquête. Il l'envoya à l'archevêque de Lyon, lequel lui donna l'autorisation de l'envoyer au pape. Un mois plus tard, le mémoire ayant été publié sans son autorisation, Mgr Ginoulhiac en avertit le pape et à cette occasion défendit l'apparition. Pie IX lui répondit en lui demandant de confirmer le jugement de Mgr de Bruillard :



C'est une chose manifeste que par les écrits et les discours d'hommes inconnus, un soupçon de fausseté s'élève aujourd'hui sur le fait de La Salette et que le culte même qui est rendu sur cette montagne est mis en dispute. Pour ce qui est du fait, qui a été publié en tant de manières, et qui a été reconnu par l'évêque votre prédécesseur, sur des preuves et des documents que vous avez certainement en mains, rien ne s'oppose, dès que vous le trouverez à propos, à ce que vous puissiez l'examiner à nouveau et le démontrer publiquement.

C'est ce que fit Mgr Ginoulhiac qui dans un mandement de 47 pages, daté du 4 novembre 1854, conclut :

Nous condamnons la publication du livre *Affaire de La Salette, Mémoire au Pape*, comme étant injurieuse au Saint-Siège, (...) contenant des allégations ou imputations injurieuses pour notre vénérable prédécesseur, et pour des prêtres respectables de notre diocèse, et, en outre, des assertions au moins irrespectueuses à l'égard d'une **dévotion qui est légitimement établie et autorisée**.

L'authenticité de l'apparition de La Salette se trouva ainsi confirmée une deuxième fois.

Il est encore de nombreuses preuves de l'authenticité de cette apparition qu'il serait trop long de mentionner ici. Ajoutons toutefois deux points : Mélanie fut stigmatisée ; de nombreuses personnes purent le constater. Enfin, décédée le 14 décembre 1904, son corps fut déposé dans le caveau de la famille Gianuzzi. Six mois plus tard, il fut trouvé intact par des ouvriers travaillant sur le caveau. Si Mélanie était vraiment une affabulatrice, Dieu l'aurait-il favorisée de telles grâces ?

L'apparition de La Salette est donc sûrement authentique.

En union de prière dans le Cœur Immaculé de Marie.

Yves de Lassus